

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
Et DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

COMMUNE DE TOUBORO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALISATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

NORTH REGION

MAYO-REY DIVISION

TOUBORO'S COUNCIL

Avis de la Demande de Cotation

N°012/DC/C-TBRO/CIPM-TBRO/2026 DU 03/02/2026

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CHARPENTE-COUVERTURE ET TRAVAUX CONNEXE DE L'HÔTEL DE VILLE TOUBORO, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD.

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de de l'exécution de son plan d'investissement annuel, le Maire de la Commune de TOUBORO lance pour le compte de sa commune une consultation en procédure d'urgence **pour la réhabilitation de la charpente-couverture et travaux connexe de l'hôtel de ville TOUBORO, Commune de Touboro, Département du Mayo-Rey, Région du Nord**

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent tous les corps d'état contenue dans le Devis quantitatif et estimatif.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de services spécialisées et installées au Cameroun et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par fonds propres de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables de **7H30 à 15H30 au service technique de la Commune de TOUBORO**, (numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.arnp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (le cas échéant).

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au **service Technique de la Commune de Touboro**, (numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non

remboursable des frais d'achat de la **Demande de Cotation de Cinquante mille (50 000) Francs CFA**. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante-neuf millions quarante-cinq mille neuf cent trente-deux (69 045 932) francs CFA**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **un million trois cent quatre-vingt mille neuf cent dix-huit (1 380 918) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- **Pour la soumission hors ligne**, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir **au service technique de la commune de Touboro**, au plus tard le 02/03/2026 à **10 Heures** et devra porter la mention :

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°012/DC/C-TBRO/CIPM-TBRO/2026 DU 03/02/2026

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE REHABILITATION DE LA CHARPENTE-COUVERTURE ET TRAVAUX CONNEXE DE L'HÔTEL DE VILLE TOUBORO, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

- **Pour la soumission en ligne**, la cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le [date limite de réception des cotations] à [Heure limite]. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

- Nb Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 02/03/2026 à 11 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes sise à la mairie de Touboro.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard **une heure** après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans une seule enveloppe séparée par les intercalaires de couleur différents et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non- respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non- respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. Du non-respect de **70% de OUI** du critères essentiels ;
- e. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. Non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;

- g. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- h. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- i. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- j. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- k. L'attestation de catégorisation;
- l. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant le cas échéant;
- m. De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant ;
- n. De la non-conformité du mode de soumission ;
- o. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- p. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;

NB : en fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration de la Demande de Cotation.

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 11 du RPDC]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **Trois mois soit 90 jours calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en tranches et/ou en un seul lot.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification techniques et financières requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées. Un candidat peut soumissionner pour le lot unique.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la commune de Touboro au service Technique, (numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses le cas échéant <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD au numéro et de l'ARMP au numéro.

Copies :

- -MINMAP/YDE
- PREFET/MAYO-REY
- - ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- -DDMAP/MR (pour information et affichage)
- - Président CPM (pour information)
- - SOPECAM (Pour publication)
- - Affichage (pour information)
- - Archives/Chrono.

03 FEV 2026

Touboro, le _____

Le Maire,



Yandal Célestin
Le Maire



CONSULTATION NOTICE

N°012CN/C-TBRO/SG/CIPM-TBRO/2026 OF _03/02/2026 _
IN EMERGENCY PROCEDURE RELATIVE TO THE REHABILITATION OF THE ROOF STRUCTURE AND RELATED
WORKS OF TOUBORO TOWN HALL TOUBORO COUNCIL, MAYO-REY DIVISION, NORTH REGION.
THE TOUBORO COUNCIL, MAYO-REY DIVISION, NORTH REGION.

1. Subject of the Rating Request

As part of the execution of its annual investment campaign plan The Mayor of Touboro Council, Contracting Authority, launches for the government, an open national invitation to tender for the realization of the operations indicated below. of consultation as part of the relative to the **rehabilitation of the roof structure and related works of touboro town hall touboro council, mayo-Rey division, North Region.**

2. Nature of services

The services include notably :

The equipment, the subject of this Notice, consists of Quantity and Estimate:

3. Participation and origin

Participation in this Consultation is open on equal terms to all companies providing specialized services and located in Cameroon.

4. Financing

The Services subject of this Request for Quotation shall be financed by the budget of the Touboro Council, EXERCISE 2026, Budget Head No.

5. Submission method

The submission method retained for this Request for Quotation is **offline**

6. Consultation of the Request for Quotation File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the Municipality services of The Touboro Council Council, P.O. Box : 33 Touboro, telephone :

7. Acquisition of the Request for Quotation file

The application for listing is available at working hours at the Municipality of Touboro a as soon as this notice of consultation is published, against the presentation of a non-refundable payment of **fifty thousand (50,000) XAF**, payable to the municipal treasury of Touboro Council.

Suppliers will need to register with their full address. (B.P., Fax, Phone, etc.).

8. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **Sixty-nine million forty-five thousand nine hundred thirty-two (69,045,932) XAF.**

9. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 10 of the Request for Quotation File (RQF), of an amount of which is **one million three hundred eighty thousand nine hundred eighteen (1,380,918)** valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorized by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be inadmissible.

NB: The security deposit issued under this contract is 100% constituted and is deposited with CDEC in accordance with circular letter N°00019/CL/MINMAP of June, 2024.

10. Submission of Quotations

Each quotation shall be drafted in English or French.

For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach the services of the Touboro Council no later than 02/03/2026 At 10 a.m and will have to bear the mention:

CONSULTATION NOTICE

N°012/CN/C-TBRO/SG/CIPM-TBRO/2026 OF 03/02/2026

IN EMERGENCY PROCEDURE RELATIVE TO THE REHABILITATION OF THE ROOF STRUCTURE AND RELATED WORKS OF TOUBORO TOWN HALL TOUBORO COUNCIL, MAYO-REY DIVISION, NORTH REGION.

THE TOUBORO COUNCIL, MAYO-REY DIVISION, NORTH REGION.

"To open only in a counting session"

11. Opening of bids

The opening of the administrative, technical and financial documents will be opened on 02/03/2026 at 11 a.m by the Internal Tender Board which will establish a minute holding session and at the same time make the proposals attribution. Only bidders can attend or be represented by a person of their choice.

12. Admissibility of Quotations

The administrative documents, the technical and the financial quotations must be placed in envelopes and separate submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Envelopes bearing information on the identity of the tenderer;
- Bids submitted after the closing date and time for submission;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Failure to comply with the number of copies specified in the Request for Quotation File (RQF) or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the RQF shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the RQF shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to the consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

13. Evaluation criteria

13.1 Eliminary criteria

The eliminary criteria include:(for information purpose)

- a. Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent other than the bid bond;
- b. Absence of bid bond;
- c. False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- d. Failure to comply with essential criteria (referring to technical bids qualification threshold)
- e. Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- f. Absence of a quantified unit price in the quotation;
- g. Absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, DQE)
- h. Non-compliance with the submission model ;
- i. Absence of the dated and signed Integrity Charter ;
- j. Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

NB: Depending on the specificity of the service, other relevant criteria may be added when drafting the Request for Quotation.

13.2 Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will focus namely on :

- ✓ presentation of bid;
- ✓ Bidder's References;
- ✓ After-sales service (availability of spare parts, repair workshops, technical personnel) ;
- ✓ Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);
- ✓ Personnel qualification and experience;
- ✓ Logistics means;
- ✓ Methodology.
- ✓ Execution timeframe.

14. Estimated execution period

The maximum delivery time provided by the Owner is **three (03) months**.

15. Tranches/allotment

The works are subdivided into one lots defined here below:

16. Award

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the Jobbing Order to the bidder who presented a bid that complied with the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including, where necessary, proposed rebates.

NB: Only one bidder can claim all one lot.

17. Duration of the validity of Quotations

Bidders shall remain committed by their Quotations during **ninety (90) days** from the deadline set for the submission of Quotations.

18. Additional information

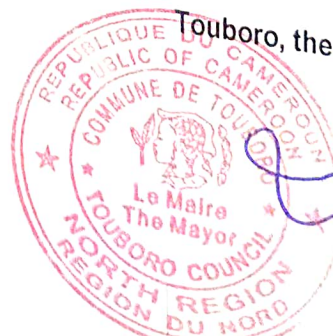
Additional information may be obtained during working hours from [(SIGAMP) service, door number, P.O. Box, telephone, fax, e-mail] or online on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> or any other means of electronical communication indicated by the Project Owner.

19. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation for practices, facts or acts, attempt of corruption or facts of malpractices, please call CONAC at 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) SMS or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, and the Unit for the Fight Against Corruption of the PO/DPO at 696 53 80 33 and ARMP at _____

Copies :

- MINMAP/YDE
- PREFET/MAYO-REY
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP/MR (pour information et affichage)
- Président CPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono.



Touboro, the

The Mayor,

03 FEB 2026